



Rapport de la **Commission de Gestion 2026** sur l'exercice 2025

Conseil communal



Photo : Vincent Arlettaz





TABLE DES MATIÈRES

Table des matières.....	2
Rapport du président.....	3
Fonctionnement de la Commission	5
Rapport de la sous-commission Aménagement du territoire et Mobilité.....	8
Introduction	8
Aménagement du Territoire et Bâtiments	8
Procédures de la Police des Constructions	8
Oppositions et recours.....	9
Droit de préemption et stratégie foncière.....	9
Cadre normatif : construction, mobilité, environnement et énergie	10
Sécurité incendie et contrôles techniques.....	10
Formation continue et ressources	10
Mobilité	11
Rapport de la sous-commission Port communal	13
Rénovation du Vieux-Port de Lutry	13
Historique	13
Esthétique, vieillissement, profondeur et organisation des travaux pour les usagers	14
Problème de la sécurité	15
Règlement du port.....	15
Gestion du projet	15
Rapport de la sous-commission Gouvernance, Mandats externes et culture.....	17
Visite	19
Usine d’ultrafiltration de la ville de Lausanne.....	19
Réservoir de la Canélaz	21
Fontaine du village à Savuit.....	21
STEP de Lutry.....	22
Conclusion	23
Annexe : Rapport sur les vœux des commissions exercices 2019 à 2024	24



RAPPORT DU PRÉSIDENT

Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux,
Monsieur le Secrétaire Municipal,
Madame la Présidente du Conseil communal, Madame la Secrétaire,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Au nom de la commission, je tiens à remercier chaleureusement Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, Monsieur le Secrétaire municipal, ainsi que tous les chefs de service, Madame la déléguée à la mobilité, Monsieur le délégué à la jeunesse, Monsieur le Chef du Service des services industriels, Monsieur le Chef du Service de la Police des constructions, Monsieur le Boursier communal, Monsieur le Chef de service des Travaux pour leur soutien, leur professionnalisme, leur disponibilité et leur pertinence lors des séances. La commission les remercie de leurs explications, et des documents reçus en réponse aux questions liées aux thèmes choisis pour cette année. La commission souhaite également remercier tout particulièrement Madame et Monsieur Ceppi qui ont garanti, en tout temps, l'intendance pour les séances de la commission.

La Commission de gestion a pu constater l'excellent fonctionnement de l'ensemble de l'administration communale et de ses services.

La Commission de gestion a débuté ses travaux par une séance préparatoire le 6 novembre 2025 afin d'organiser les travaux, de réfléchir d'ores et déjà aux thèmes qu'elle souhaitait aborder. Je tiens également à remercier particulièrement Monsieur le Président de la commission des finances Guy Wolfensberger ainsi que Madame Camille Moser et Messieurs Vincent Arlettaz et Jean-Daniel Jayet, membres de la Commission des finances, qui ont répondu favorablement à notre invitation pour une séance de coordination le mardi 13 janvier 2026.

Pour ma part, j'ai également eu le plaisir d'être invité à l'Assemblée générale de la société d'exploitation du Rivage SA en tant que Président de la Commission de gestion. Cette invitation m'a permis de constater que la société a maintenu ses bons résultats, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir.

Cette année, une fois n'étant pas coutume, la Commission de gestion n'a effectué qu'une seule visite du domaine communal sur le thème du « parcours de l'eau » qui nous a mené de l'usine d'ultrafiltration de la ville de Lausanne à la STEP en passant par le réservoir de la Canélaz et la fontaine du village à Savuit. La visite des forêts a été abandonnée, en raison de la charge importante de ce début d'année due aux élections communales. Les membres de la Commission de gestion ont parfaitement compris le caractère exceptionnel de cet état de fait et ont tous accepté de renoncer à cette sortie.

Comme par le passé, la Commission de gestion a choisi une approche thématique qui sera développée plus loin. La commission a également souhaité, en cette dernière année de législature, entendre les Municipaux sur leur sentiment quant au bilan de la législature. Chacun des Municipaux tire un bilan globalement positif de son action et de celle de ses chefs de services ou délégués au regard du programme de législature qui avait été produit pour la première fois en début de législature.

Les thèmes que la commission a choisi d'aborder sont les suivants :

- Aménagement du territoire et mobilité
- Port communal
- Gouvernance, mandats externes et culture



Outre les thèmes abordés, la Commission de gestion s'est également attachée à effectuer un bilan des vœux des commissions précédentes, ainsi que de l'état d'avancement du traitement des motions et postulats du Conseil communal. Elle en a tiré les conclusions suivantes : la commission a pu constater que les vœux admis et partiellement admis des précédentes années ont été correctement suivis par les actions concrètes de la Municipalité. Le lecteur trouvera un document de synthèse en annexe à ce rapport. S'agissant des motions, postulats et interpellations, depuis 2011 :

- 75 postulats ont été déposés, 7 sont encore en attente
- 22 motions ont été déposées, 2 sont encore en attente
- 17 interpellations ont été faites, aucune n'est en attente.

Force est donc de constater que, là aussi, le suivi par la Municipalité a été effectué de manière tout à fait satisfaisante.

La commission a pu constater le bon fonctionnement de l'administration et des services communaux ; elle n'a rencontré aucun élément portant à penser que des dispositions légales relatives aux charges de la Municipalité ne sont pas respectées. Durant tous ces échanges, avec les différents intervenants, la commission a pu apprécier la qualité des échanges et des intervenants.

Pour conclure et à titre personnel, je tiens à remercier chaleureusement chacun des membres de la commission pour leur travail, leur écoute et leur enthousiasme sans faille. Les séances se sont toutes déroulées dans une harmonie parfaite, dans un sens de l'écoute réciproque et bienveillante. Chacun a pu partager son point de vue et j'espère que tous mes collègues ont eu autant de plaisir à participer à cette commission que j'en ai eu à la présider.

Lutry, le 3 juin 2026

Le Président

Xavier Tarin



FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

La Commission de gestion 2026 était composée de 11 membres :

Président : Xavier Tarin

Membres

- Denis Barron
- Antoine Blondel
- Darel Cedraschi
- Charles Chevalley
- Jean-Yves Conne
- Jean-Pierre Delessert
- Xavier Dewarrat
- Valérie Dormenval
- Sylvain Krayenbuhl
- Nicole Mottier

La Commission de gestion s'est réunie à 21 reprises, du 6 novembre 2025 au 2 juin 2026, ainsi qu'à l'occasion d'une visite sur le terrain consacrée au « parcours de l'eau » (usine d'ultrafiltration de Lausanne, réservoir de la Canélaz, fontaine du village de Savuit et STEP de Lutry). La visite annuelle des forêts a exceptionnellement été abandonnée en raison de la charge importante de ce début d'année liée aux élections communales. Au moment d'écrire notre rapport, il ne reste qu'une réunion de séance plénière en compagnie de la Municipalité pour parcourir et traiter des vœux de la Commission 2026, prévue le 11 juin 2026.

Lors de la première séance de l'année, le mardi 13 janvier 2026, la Commission de gestion a organisé une rencontre de coordination avec une délégation de la Commission des finances en présence de Monsieur le Président de la CoFin Guy Wolfensberger, ainsi que de Madame Camille Moser et de Messieurs Vincent Arlettaz et Jean-Daniel Jayet, membres de la CoFin, afin de partager nos questionnements et de faire progresser utilement les travaux de chacune de nos commissions.

La collaboration des deux commissions est pertinente car elle permet de se compléter et de travailler en synergie. Chaque commission reste indépendante et libre de ses méthodes de travail, et la plus-value de cette collaboration est bénéfique aux deux commissions.

Dès la séance du 20 janvier 2026, la Commission s'est affairée à définir les grandes lignes et les thèmes qu'elle souhaitait aborder dans ses travaux.

Dès que les procès-verbaux de la Municipalité ont été mis à la disposition de la commission, nous avons pu affiner nos thèmes et dresser une liste de questions sur cette base.

Les discussions et débats du Conseil communal au fil de l'année 2025 ont également constitué une source des sujets à aborder. À l'issue de ces premiers travaux, la commission a retenu trois thèmes principaux : l'aménagement du territoire et la mobilité, le port communal, et la gouvernance, mandats externes et culture.

La répartition a été faite de manière à assurer, dans la mesure du possible, une représentation équilibrée des sensibilités politiques. Chaque membre a néanmoins pu s'exprimer sur l'ensemble des thèmes, même s'il ne faisait pas partie de la sous-commission traitant dudit thème.

D'autres thèmes plus spécifiques ou généraux ont également été abordés à la suite de la lecture des procès-



verbaux de la Municipalité mis à la disposition de la Commission de gestion.

Répartition :

- Sous-commission n° 1 — Aménagement du territoire et mobilité : Messieurs Denis Barron, Antoine Blondel et Xavier Dewarrat
- Sous-commission n° 2 — Port communal : Madame Valérie Dormenval, Messieurs Darel Cedraschi, Jean-Pierre Delessert et Sylvain Krayenbuhl
- Sous-commission n° 3 — Gouvernance, mandats externes et culture : Madame Nicole Mottier, Messieurs Jean-Yves Conne et Charles Chevalley

La Commission de gestion souhaite souligner l'excellente collaboration ainsi que les échanges constructifs qui ont eu lieu avec la Municipalité et les différents services communaux, notamment via les chefs de service. Elle tient également à mettre en avant la disponibilité et l'efficacité de Monsieur Patrick Csikos, Secrétaire municipal, qui joue un rôle d'intermédiaire clé dans de nombreux échanges et demandes.

Enfin, les séances ont été marquées par une atmosphère de bonne entente et de sincérité, que la commission tient à saluer.

Pour terminer, la commission tient particulièrement à relever l'implication et l'investissement de Mme Patricia Ceppi et de Monsieur Eric Ceppi, pour toute l'intendance indispensable au bon fonctionnement de nos travaux.

Dans le cadre de ces séances, nous avons eu l'occasion de rencontrer individuellement les municipaux ainsi que les chefs de service concernés. Le calendrier des rencontres s'est déroulé comme suit :

- Le lundi 20 avril 2026 : Monsieur le Municipal Pierre-Alexandre Schlaepfi, Monsieur le Chef du Service de la Police des constructions Damien Guélat
- Le mardi 21 avril 2026 : Monsieur le Municipal Etienne Blanc, Monsieur le Chef du Service des finances Yvan Leiser, Monsieur le Chef de service des Travaux Loïc Lair
- Le mardi 21 avril 2026 : Monsieur le Municipal Alain Amy, Monsieur le Chef du Service de la jeunesse Yannick Cochand
- Le mercredi 29 avril 2026 : Monsieur le Syndic Charles Monod, Monsieur le Secrétaire Municipal Patrick Csikos, Monsieur le Chef du Service des services industriels Yves Leumann
- Le mercredi 29 avril 2026 : Monsieur le Municipal Patrick Sutter, Madame la Cheffe du Service de la mobilité Noémie Urfer



Pour effectuer ses travaux, la Commission de gestion s'est appuyée sur les documents suivants :

- Procès-verbaux des séances de la municipalité
- Rapport de gestion de la Municipalité
- Programme de législature 2021-2026
- Bilan de législature 2021-2026
- Comptes de la société d'exploitation du Rivage SA
- Comptes et rapport annuel d'activité de la FSEJ
- Directive municipale relative à l'attribution des appartements communaux
- Tableau équivalent plein-temps (EPT) au 31 décembre 2024 (sans apprentis)
- Tableau équivalent plein-temps (EPT) au 31 décembre 2025 (sans apprentis)
- Tableau (nouveau) équivalent plein-temps (EPT) au 31 décembre 2025 (sans apprentis)
- Postulat demandant l'étude d'un subventionnement des frais de crèche pour les parents sans place en structure publique, de Mme la Conseillère communale Julie-Gabriel Clerc
- Dossier technique ville de Lutry concernant les installations du port communal



RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITÉ

INTRODUCTION

La sous-commission a procédé à l'examen des domaines de l'aménagement du territoire et de la mobilité sur la base des réponses écrites transmises par les services communaux, des procès-verbaux municipaux, du rapport de gestion ainsi que des auditions menées avec les représentants de l'administration et de la Municipalité.

Les auditions ont permis d'obtenir des précisions utiles concernant plusieurs dossiers importants de la législature, notamment :

- les procédures de police des constructions ;
- les recours et oppositions ;
- les projets liés à la mobilité ;
- les zones 30 ;
- l'image directrice des mobilités ;
- le parking de la Combe ;
- le droit de préemption ;
- ainsi que certaines questions de gouvernance et de coordination intercommunale et de formation.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET BÂTIMENTS

Concernant le dicastère « Aménagement du territoire et bâtiments », la sous-commission s'est principalement intéressée aux procédures de la Police des constructions, à la gestion des oppositions et recours, au droit de préemption, aux exigences techniques et réglementaires actuellement applicables aux projets de construction, ainsi qu'aux ressources internes de la Commune.

Les auditions de M. Pierre-Alexandre Schlaeppi ont permis d'obtenir des explications détaillées sur les différentes procédures en matière d'autorisations de construire et de suivi des projets.

PROCÉDURES DE LA POLICE DES CONSTRUCTIONS

Les procédures applicables sont de plusieurs types. Certaines interventions mineures ne nécessitent pas d'autorisation, comme certains petits aménagements ou cabanes de jardin. D'autres relèvent de l'enquête administrative, sans mise à l'enquête publique, mais impliquant des préavis cantonaux, notamment lors de changements d'affectation. La dispense d'enquête publique concerne les projets de faible importance prévus par la législation cantonale, tandis que les projets de construction, transformation ou agrandissement de bâtiments font généralement l'objet d'une mise à l'enquête publique. Enfin, la procédure d'annonce, plus récente, s'applique notamment à certains panneaux solaires ou pompes à chaleur hors des secteurs particulièrement sensibles tels que la zone de « Sauvez Lavaux » ou le Bourg. Une procédure plus exceptionnelle d'autorisation rétroactive peut également intervenir lorsqu'une situation existante doit être régularisée.

Les auditions ont également permis de mieux comprendre le rôle des différentes commissions consultatives, le fonctionnement de la CAMAC ainsi que les mécanismes de coordination avec les services cantonaux spécialisés. La sous-commission relève positivement la maîtrise des procédures et la coordination mise en place entre les différents intervenants.



Les échanges ont toutefois mis en évidence une complexification croissante du cadre réglementaire applicable aux constructions. Les exigences liées notamment aux pompes à chaleur, aux panneaux solaires, à la gestion des eaux, à la biodiversité, à la protection du patrimoine arboré, aux normes de stationnement ou encore aux prescriptions incendie nécessitent un suivi toujours plus technique et une coordination accrue des dossiers.

OPPOSITIONS ET RECOURS

En matière d'activité, une augmentation de 22 % du nombre de projets a été constatée au cours des quatre dernières années. En 2025, 161 projets ont été examinés, dont 43 ont fait l'objet d'une mise à l'enquête publique. Parmi ces derniers, 27 projets ont suscité des oppositions ou remarques et 13 recours ont été déposés auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP) ou du Tribunal fédéral.

Il apparaît difficile de prévenir totalement les oppositions et recours, une part d'interprétation demeurant souvent inévitable dans l'application des règlements. Les motifs concernent notamment les hauteurs de bâtiments, l'interprétation du règlement communal, les accès, certaines questions de circulation ou encore les exigences paysagères et environnementales. Les représentants auditionnés ont toutefois indiqué que la Commune obtient, dans la majorité des cas, des décisions favorables devant les tribunaux. En 2025, six des huit arrêts de la CDAP ainsi que l'ensemble des arrêts du Tribunal fédéral ont été favorables à la Commune.

Le traitement des oppositions et recours représente une charge importante pour les services communaux. En 2025, les frais liés aux procédures, aux mandats d'avocats externes et aux charges spécifiques de personnel se sont élevés à environ CHF 91'000.–.

La sous-commission salue la rigueur avec laquelle la Commune assure le traitement des procédures de la Police des constructions ainsi que la gestion des oppositions et recours. Elle relève toutefois qu'une amélioration de l'accès aux dossiers de mise à l'enquête directement sur le site internet communal serait souhaitable. Les informations apparaissent parfois dispersées entre différentes rubriques et certains liens mériteraient une actualisation afin de rendre les démarches plus intuitives, tant pour le dépôt des dossiers que pour leur consultation.

DROIT DE PRÉEMPTION ET STRATÉGIE FONCIÈRE

La sous-commission a examiné les conditions d'exercice du droit de préemption par la Municipalité dans le cadre de la législation cantonale relative à la préservation et à la promotion du parc locatif.

Les auditions ont permis de préciser que cet outil demeure strictement encadré et ne peut être exercé que dans des situations particulières, principalement en vue de la création de logements d'utilité publique (LUP), soumis à des conditions spécifiques en matière de loyers et de dimensions.

La sous-commission relève également que l'exercice du droit de préemption ne permet pas la réalisation d'autres équipements d'intérêt public, tels que des structures d'accueil de la petite enfance. Elle prend acte du fait que la Commune doit acquérir le bien au prix convenu entre les parties, sans possibilité d'en redéfinir les conditions.

Pour certains projets jugés stratégiques, tels que le futur collège de la Combe, la Municipalité privilégie dès lors des acquisitions de gré à gré, appuyées sur des expertises immobilières externes.



CADRE NORMATIF : CONSTRUCTION, MOBILITÉ, ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

Les auditions ont mis en évidence la diversité et la complexité des normes techniques, légales et environnementales que les services communaux doivent intégrer dans le traitement des dossiers et la planification des projets.

Dans le domaine de la mobilité, les services ont notamment rappelé le rôle des normes applicables au stationnement privé et public, ainsi que les contraintes cantonales encadrant l'évolution de l'offre de stationnement sur le domaine public, en particulier dans le contexte des politiques de limitation du trafic individuel motorisé et de protection de la qualité de l'air.

Concernant les aménagements routiers, la sous-commission a pris acte des exigences applicables aux zones de circulation modérée, notamment en matière de signalisation, d'aménagements physiques et de critères de validation cantonaux.

Les auditions ont également permis de mieux comprendre les contraintes croissantes liées à la construction durable et à l'intégration des projets dans des secteurs sensibles. Les exigences relatives à la protection du paysage, au patrimoine, à l'intégration architecturale, ainsi qu'à l'installation de panneaux solaires ou de pompes à chaleur, impliquent un suivi technique important et une coordination régulière avec les services spécialisés du Canton.

La sous-commission relève que cette évolution contribue à une augmentation progressive de la complexité des dossiers traités par les services communaux.

SÉCURITÉ INCENDIE ET CONTRÔLES TECHNIQUES

La sous-commission a également examiné l'organisation des contrôles liés à la sécurité incendie ainsi que les responsabilités des différents intervenants.

Les auditions ont permis de préciser que les exigences varient selon la nature et l'importance des bâtiments concernés. Pour les projets de plus grande ampleur ou présentant une complexité particulière, la Commune s'appuie sur des spécialistes afin d'élaborer les concepts de sécurité nécessaires, validés ensuite par les autorités compétentes.

La sous-commission relève également que les contrôles périodiques ne sont pas systématiquement imposés à l'ensemble des bâtiments, mais interviennent principalement selon leur catégorie ou lors de changements d'affectation, de gérance ou d'exploitation, afin de vérifier le respect des exigences applicables en matière de sécurité.

FORMATION CONTINUE ET RESSOURCES

La sous-commission s'est également intéressée à l'adéquation entre l'évolution des exigences techniques et les ressources à disposition de l'administration. La sous-commission constate que la multiplication des domaines techniques à maîtriser — notamment en matière d'environnement, de gestion des eaux, de biodiversité ou de nouvelles exigences légales — contribue à accroître progressivement la complexité des dossiers.

S'agissant des ressources et compétences internes, la sous-commission constate que la Commune dispose actuellement des moyens lui permettant d'assurer le suivi des dossiers en interne. Toutefois, au regard des départs à la retraite annoncés et de l'évolution continue des exigences réglementaires, une réflexion future sur les compétences et les ressources pourrait devenir nécessaire.



La formation continue est encouragée au sein de l'administration communale, principalement en fonction des évolutions en matière de règlements, ou des besoins identifiés dans certains domaines spécifiques. Sans remettre en cause l'organisation actuelle, la sous-commission encourage la Commune à poursuivre sa réflexion sur une planification plus structurée des compétences, par exemple au travers d'une matrice de compétences permettant d'anticiper les besoins futurs.

MOBILITÉ

La sous-commission a souhaité obtenir un bilan de la politique de mobilité menée durant l'exercice 2025, tout en élargissant sa réflexion à l'ensemble de la législature. Les auditions ont porté sur un nombre important de projets et de démarches conduits dans ce domaine, notamment les zones 30 km/h, la mobilité scolaire, différents réaménagements routiers, les études de stationnement, la mobilité cyclable, les transports publics ainsi que plusieurs projets d'infrastructures communales ou régionales.

La Municipalité a rappelé en préambule que le rapport de gestion présentait déjà de manière détaillée les activités du service de la mobilité et qu'un bilan de législature serait présenté ultérieurement au Conseil communal. Invitée à préciser les avancées marquantes de l'année 2025, elle a notamment évoqué la mise en œuvre de plusieurs zones 30 km/h, le suivi de projets transversaux liés à la mobilité douce et aux transports publics, ainsi que l'avancement de dossiers importants tels que le collège de la Combe, la traversée de Savuit, le réaménagement de la route de Lavaux, la RC 780, le développement de la ligne 68 ou encore différentes études relatives au stationnement.

Les échanges ont également porté sur la mission du service de la mobilité et sur la notion de conduite de projets locaux et stratégiques. Plusieurs commissaires ont cherché à mieux comprendre quels projets ou orientations la Municipalité considérait comme structurants pour la Commune. À cet égard, la Municipalité a indiqué que certaines mesures, notamment les zones 30 km/h, s'inscrivaient dans une politique globale visant à renforcer la qualité de vie, réduire les nuisances et améliorer la sécurité des quartiers.

La sous-commission relève toutefois qu'il demeure difficile d'identifier clairement une vision d'ensemble de la politique communale de mobilité. Si les nombreux projets présentés témoignent d'une activité soutenue, ils apparaissent parfois comme des réponses ponctuelles à des problématiques spécifiques ou comme des contributions à des démarches supra-communales déjà engagées. En l'état, la hiérarchisation des priorités, la cohérence d'ensemble des actions entreprises ainsi que les orientations stratégiques propres à la Commune demeurent encore difficiles à apprécier.

Les auditions ont permis d'aborder l'image directrice des mobilités, en cours de finalisation. Présentée comme un document-cadre destiné à orienter les futurs projets communaux à l'horizon 2040–2050, cette démarche vise à fournir un référentiel transversal en matière de circulation, de stationnement, de mobilité douce et de réaménagement des espaces publics. La sous-commission a obtenu des explications sur les analyses menées, les objectifs poursuivis ainsi que la méthodologie retenue. Elle prend toutefois acte du fait que ce document n'était pas encore finalisé au moment de ses travaux et qu'il sera présenté au Conseil communal au début de la prochaine législature. Dans ces conditions, le Conseil communal ne dispose pas encore d'une vision consolidée des orientations stratégiques poursuivies dans le domaine de la mobilité.

Concernant les zones 30 km/h, des explications détaillées ont été fournies sur les procédures, les contraintes normatives et les exigences cantonales applicables. Les services ont notamment exposé les obligations liées aux dispositifs d'entrée de zone, aux aménagements de ralentissement ainsi qu'aux critères de validation cantonaux. Il ressort des auditions que ces projets nécessitent un important travail technique et de coordination, dans un cadre



réglementaire laissant parfois des marges de manœuvre limitées à la Commune. Les échanges ont également mis en évidence les arbitrages nécessaires entre qualité de vie des quartiers, fluidité du trafic, sécurité et attentes parfois divergentes des habitants.

S'agissant du parking de la Combe, plusieurs variantes ont été examinées avant le choix du projet retenu. Les auditions ont montré que ce dossier devait répondre simultanément à de nombreuses contraintes, notamment en matière de stationnement, d'hydraulique liée à la Lutrive, de coûts, d'intégration urbanistique et d'exigences cantonales. La sous-commission relève que le projet retenu cherche à concilier plusieurs objectifs parfois difficiles à faire converger.

Les auditions ont également permis de clarifier le fonctionnement des normes VSS applicables au stationnement privé ainsi que les contraintes cantonales encadrant le stationnement public. La sous-commission relève que la politique de stationnement sur le domaine public demeure fortement influencée par les orientations cantonales de limitation du trafic individuel motorisé et les objectifs liés à la protection de l'air.

Les démarches participatives menées, notamment dans le cadre du réaménagement de Savuit, ont également été abordées. Les services ont expliqué qu'un important travail de synthèse avait été réalisé afin d'intégrer autant que possible les remarques des habitants, tout en tenant compte des contraintes techniques et normatives applicables.

Concernant les rapports liés aux zones 30 km/h et à la mobilité scolaire (PV n°35), la sous-commission a pris acte du fait qu'il ne s'agissait pas d'un document unique, mais de plusieurs rapports techniques distincts servant principalement d'outils de travail et de validation auprès des autorités cantonales.

Enfin, des précisions ont été apportées concernant les critères de déploiement des bornes de recharge électrique sur le territoire communal. Les choix opérés reposent notamment sur les capacités des parkings existants, les besoins identifiés, les statistiques d'utilisation ainsi que les caractéristiques propres aux différents quartiers de la commune.

En conclusion, la sous-commission prend acte des nombreuses démarches et projets menés durant la législature ainsi que des avancées réalisées sur plusieurs dossiers importants. Elle relève toutefois qu'une présentation plus synthétique et structurée des priorités poursuivies, des objectifs stratégiques visés et des résultats obtenus faciliterait l'appréciation du bilan communal en matière de mobilité et contribuerait à une meilleure lisibilité de l'action publique dans ce domaine.



RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION PORT COMMUNAL

RÉNOVATION DU VIEUX-PORT DE LUTRY

La sous-commission a souhaité obtenir un bilan de la gestion menée durant l'exercice 2025, concernant le projet de rénovation du Vieux-Port de Lutry.

La sous-commission a examiné ce qui avait été réalisé en 2025 dans le cadre de l'organisation générale du projet.

HISTORIQUE

La rénovation du port, comme tout ce qui est sur le Léman est règlementée par la loi cantonale, mais les infrastructures et leur entretien sont sous la responsabilité communale.

Initialement, le besoin d'une rénovation est apparu lors d'une analyse du port en 2019, qui révélait que ses caissons en ciment de 1966 avaient encore une espérance de vie d'environ 10 ans.

La Municipalité a débuté sa réflexion sur la rénovation du Vieux-Port dès 2020, avec la volonté, qu'après les rénovations, ce port soit autofinancé.

En effet, la commune a rapidement constaté qu'un agrandissement significatif ne pourrait pas être autofinancé. Le principe retenu est que les frais des places de port doivent couvrir l'exploitation et l'amortissement des infrastructures, sans faire porter le coût à l'ensemble de la collectivité.

La seconde volonté était de résoudre également les difficultés d'entretien du port, dues au système actuel de bouées fixées aux corps-morts par des chaînes qui traînent dans la vase : Dragage et fauchage d'algues du port ont été effectués en 2019 et 2025, avec un coût de pose et dépose des chaînes d'environ CHF 30'000 à 40'000.– qui pourrait ainsi être évité. Les infrastructures actuelles d'amarrage par bouées et chaînes rendent en effet le travail difficile et coûteux. Les 160 chaînes reliant les bouées sont régulièrement changées.

Enfin, la troisième volonté de la Municipalité est de mettre aux normes l'installation électrique à disposition des usagers.

Dès le début de ses réflexions, le choix de la Municipalité s'est tourné vers un réaménagement du port avec des Catway¹.

La Municipalité a prioritairement sollicité le bureau suivant pour des expertises et des études pour le projet de rénovation du Vieux-Port de Lutry.

- Le bureau Perret Gentil pour la réalisation des travaux, car les montants sont en dessous des seuils des marchés publics.
Ce bureau a réalisé une étude préliminaire et ensuite un dossier complet de réaménagement du port en

¹ Définition Catway (de l'anglais cat & way soit en français chemin à chat à savoir un passage étroit dont il existe plusieurs fabricants)



vue d'une mise à l'enquête, qui a eu lieu en début d'année 2026 et qui comprenait divers bureaux techniques (De Cérenville SA, Renaud Burnand SA, Hydro exploitation SA) ; le dossier comprend le système d'amarrage, un nouveau concept d'alimentation électrique, un nouveau concept d'alimentation en eau sous pression, un contrôle des digues et des murs de soutènement.

- Bureau géotechnique De Cérenville SA spécialiste en sites pollués : Huit échantillons ont été récoltés sur une épaisseur de 50 cm ; les échantillons ont démontré des pollutions aux métaux lourds, cuivre, nickel, plomb, zinc et des analyses chimiques démontrent une pollution à l'ammoniac, aux hydrocarbures, au benzopyrène. Ainsi, ces sédiments ne seront que peu valorisables mais devront être mis en décharge de type E
- Bureau de géomètres Renaud Burnand SA
Un plan a été réalisé en vue du réaménagement des équipements intérieurs du port, dont la surface est de 45 672 m².
- Bureau Hydro exploitation SA : (mandaté par Intrasub). Le relevé bathymétrique a été réalisé le 19 septembre 2023 en un jour avec quelques difficultés dues aux algues et aux bateaux amarrés ; la profondeur était en moyenne de 2,4 m pour un niveau d'eau moyen.

Courant 2025, le projet a été présenté aux associations concernées : le sauvetage et le club nautique, ainsi qu'aux usagers professionnels du port : aux personnes donnant des cours de voile, dont Alain Fallot et Jean-Pierre Favre, lors de séance préparatoire et aussi lors de l'assemblée générale du club nautique.

Bien que cela ne concerne plus la COGEST 2026, la sous-commission cite également la suite, par souci de vision d'ensemble :

La mise à l'enquête date du 15 janvier 2026.

Il y a eu plusieurs oppositions, dont le sauvetage et le club nautique.

Les opposants ont été entendus et un nouveau projet, auquel la COGEST 2026 n'a pas eu accès, sera soumis avec modifications dans le courant de l'année.

ESTHÉTIQUE, VIEILLISSEMENT, PROFONDEUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX POUR LES USAGERS

Concernant l'esthétique, la Municipalité a privilégié le matériau le plus onéreux mais le plus qualitatif, l'esthétique étant un critère déterminant compte tenu de la proximité du bourg historique. La garantie de vieillissement des futurs pontons est de 50 ans, sachant que les actuels datent de 1966 et ont donc 60 ans.

L'actuelle profondeur du port se situe entre 1,4 et 1,9 mètre. Le port a été dragué en 2019 et fauché en 2025. Entre les relevés de 2019 et 2023, le tirant d'eau a diminué de 20 à 30 cm. Dans le projet de rénovation du Vieux-Port de Lutry, un dragage est prévu à une altitude de 369,20 mètres, soit un tirant d'eau de 3 mètres par rapport au niveau d'eau moyen. Le port gagnera donc en profondeur, ce qui facilitera également son entretien à long terme, outre le retrait des chaînes de bouées.

Durant les travaux, le port doit être accessible et vide de bateaux. Les travaux sont évidemment prévus en hiver durant un peu plus de deux mois : Un tiers des propriétaires sortant leur bateau chaque hiver, le solde sera absorbé grâce à la solidarité des ports voisins et à l'utilisation des places visiteurs ; il y en a une dizaine au nouveau port de



Lutry (on estime par ailleurs pouvoir atteindre 20 places avec les bateaux en hivernage extérieur) et, dans les ports voisins, les contacts sont déjà pris avec Paudex, Lausanne, Pully, Pichette.

PROBLÈME DE LA SÉCURITÉ

La sous-commission s'est inquiétée de l'espace nécessaire à garantir pour la sécurité de manœuvre du bateau de sauvetage et à l'espace de manœuvre des bateaux à la bouée de dégréement. Cet espace était réduit par rapport à l'espace actuel selon les plans transmis à la sous-commission. La Municipalité a garanti avoir tenu compte des remarques des opposants et que sur le plan modifié en cours d'exécution, les dimensions de ces espaces seront agrandies et présenteront la place nécessaire de sécurité pour ces deux fonctions du port.

RÈGLEMENT DU PORT

Le Règlement actuel du 2 mars 2021, est entré en application le 1er janvier 2022.

Le Document « tarif prescription d'application de réglementation du port est entré en vigueur » le 1er mai 2023.

La Municipalité annonce qu'en 2025, il y a eu 13 places d'amarrage qui ont été accordées à des personnes qui étaient en liste d'attente depuis 2008. Et 2 places ont été attribuées à des descendants ou conjoints à la suite du décès du titulaire et un transfert d'une place d'amarrage à une société.

Deux places ont été attribuées par dérogation en 2025, dont une accordée sous réserve de procéder à une rocade lorsque cela serait possible pour l'acquisition d'un nouveau bateau dont la largeur dépasse de 1 cm la dimension requise pour la place en question.

Une autre dérogation a été accordée à un titulaire qui a résilié sa place d'amarrage lorsque son conjoint est arrivé en tête de liste. La place a été attribuée à son conjoint. La Municipalité a accepté que le bateau qui se trouvait sur cette place et qui bénéficiait déjà d'une dérogation puisse rester sous réserve de procéder à une rocade lorsque cela serait possible. Le bateau était de 5 cm trop large pour cette place et de 1,25 cm trop court. Puis ensuite une rocade de place a pu être effectuée.

Au vu de la proportion de places attribuées avec dérogation par rapport aux places attribuées sans dérogations qui est de 2 sur 13 pour l'année 2025, et au vu de la rénovation du Vieux-Port par des Catway, la Municipalité a reconnu la nécessité de re-toiletter le règlement d'application du Vieux-Port de Lutry et, en particulier, le règlement d'application concernant les largeurs minimales.

GESTION DU PROJET

Dans la réalisation du projet de rénovation du Vieux-Port de Lutry, les étapes de préparation ont été réalisées en 2025 pour aboutir à la mise à l'enquête du 15 janvier 2026. La sous-commission s'est interrogée sur l'organisation globale de la gestion de ce projet.

La Municipalité rappelle que le projet de rénovation du Vieux-Port de Lutry a suivi le schéma habituel : La municipalité présentera le préavis au conseil communal, lorsque le projet sera prêt et ficelé, après avoir soumis le projet à l'enquête, après avoir traité les oppositions, en espérant éviter les recours à la CDAP.

La Municipalité indique avoir prélevé les crédits au fur et à mesure sur les comptes d'études inscrits au budget.



Aucun montant important n'a été versé aux bureaux d'ingénieurs ; ces études ont été financées par les comptes courants prévus au budget. Une fois que le projet sera prêt et qu'il n'y aura plus d'opposition, la municipalité passera devant le Conseil Communal pour le crédit final.

La sous-commission peut en effet voir que dans le plan prévisionnel d'investissement -législature 2021-2026, communication municipale au conseil communal no 658/2021, séance du 4 décembre 2021 un montant de CHF 200'000.– était prévu en 2025 et un montant de CHF 5'800'000.– était prévu en 2026.

Le bureau Perret-Gentil a établi un devis de CHF 2'615'000.–. La sous-commission prend acte de l'évolution à la baisse des frais prévus pour la rénovation du Vieux-Port de Lutry.

Conclusion : la sous-commission a exécuté son travail, n'a pas relevé d'irrégularité et remercie les Municipaux, le chef de service ainsi que les différentes personnes qui ont permis à la sous-commission d'effectuer ce rapport.



RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION GOUVERNANCE, MANDATS EXTERNES ET CULTURE

La commission de gestion s'est interrogée sur les compétences effectives de la commune vis-à-vis de la FSEJ ainsi que sur les marges de manœuvre dont dispose la Municipalité dans le domaine du parascolaire. La Municipalité a rappelé que ce secteur demeurait largement encadré par le canton, limitant ainsi la capacité d'intervention directe de la commune. Elle a néanmoins souligné que la FSEJ constituait un acteur central de la politique communale de la jeunesse, la commune lui confiant l'exploitation des structures d'accueil préscolaire et parascolaire, notamment les UAPE et les cantines scolaires, tandis que les locaux restaient à la charge de la commune.

Les échanges ont également mis en évidence la très forte dépendance financière de la fondation envers la commune, cette dernière devant assumer les déficits annuels. La Municipalité a insisté sur les difficultés de planification liées aux fluctuations des effectifs scolaires et parascolaires, notamment en raison des mouvements entre enseignement public et privé, des déménagements ou encore des inscriptions multiples effectuées par certaines familles avant la rentrée scolaire. La Municipalité a enfin rappelé que la FSEJ disposait de sa propre personnalité juridique et bénéficiait ainsi d'une autonomie importante dans sa gestion courante, même si la majorité des membres de son conseil de fondation sont désignés par la Municipalité. La commission regrette cependant le manque de coordination entre les membres désignés par la Municipalité au sein du Conseil de Fondation de la FSEJ.

Les échanges ont ensuite permis d'aborder brièvement l'évolution de la politique culturelle communale. La Municipalité a indiqué qu'une politique culturelle plus structurée était en cours de mise en place, notamment à travers des appels à projets destinés aux sociétés locales et aux associations. Elle a précisé que le soutien aux associations et aux artistes devrait se poursuivre, mais dans un cadre reposant sur des critères de subvention plus clairement définis par une commission d'experts en fonction des projets présentés. À ce jour cependant, la politique culturelle annoncée par la Municipalité dans la communication municipale 703/2025, n'a pas encore été mise en place.

La sous-commission a souhaité revenir sur plusieurs éléments du rapport de gestion relatifs aux politiques de jeunesse, aux activités parascolaires ainsi qu'à l'anticipation des besoins scolaires et démographiques. Les échanges ont également permis d'aborder plus largement le bilan de législature dans le domaine des affaires sociales, jeunesse et culturelles.

La sous-commission apprécie les efforts du service jeunesse pour renforcer le travail entre les écoles et l'association police Lavaux afin de sensibiliser les élèves et les intervenants scolaires au harcèlement, cyberharcèlement et aux dangers des médias sociaux.

La sous-commission a aussi abordé le thème de la fête d'Halloween, manifestation initiée par la commune pour « ouvrir la voie », d'un coût d'environ CHF 40'000.–, les représentations sont appréciées par la population au vu de la fréquentation. De plus la Municipalité estime que les commerces locaux (principalement les restaurateurs) bénéficient des retombées de la manifestation. La position de principe de la commune étant d'intervenir par subsidiarité, pour combler une demande, lancer le concept puis transmettre l'organisation de la fête à une organisation autre que communale. La sous-commission s'interroge néanmoins sur la capacité d'une association à reprendre le flambeau au vu de l'ampleur de la manifestation.

La sous-commission s'est aussi penchée sur la suppression des mercredis de ski, activité historiquement organisée par le Ski-Club puis soutenue temporairement par le service de la jeunesse. La Municipalité a expliqué que cette décision relevait d'une réflexion plus large sur le rôle de la commune vis-à-vis des associations locales. En effet,



elle a indiqué considérer que la collectivité devait prioritairement soutenir et accompagner les structures associatives plutôt que se substituer durablement à elles dans l'organisation d'activités. Plusieurs commissaires ont toutefois relevé qu'une reprise partielle ou transitoire avec le Ski-Club aurait peut-être pu être davantage explorée, certains parents ayant exprimé des frustrations face à la non-reconduite de cette activité. Lors de son entretien avec la commission de gestion, la Municipalité a reconnu qu'un manque de clarification avait probablement existé dans la transition avec l'association concernée.

Les échanges ont ensuite porté sur le rôle du Conseil d'établissement scolaire. La Municipalité a rappelé que cette structure avait succédé aux anciennes commissions scolaires et constituait aujourd'hui principalement un lieu d'échange et de dialogue entre représentants politiques, parents, enseignants, direction des écoles et sociétés locales. Il a toutefois été relevé par la Municipalité que ses compétences formelles demeuraient limitées, la principale prérogative concrète consistant à fixer deux demi-journées de congé dans l'année scolaire. Plusieurs intervenants ont souligné que cette instance semblait avoir progressivement perdu de son importance, notamment depuis la professionnalisation des directions scolaires et le développement d'autres structures plus directement orientées vers le terrain, comme le réseau jeunesse communal.

La commission a également interrogé la Municipalité sur le bilan de législature en matière de cohésion sociale, de jeunesse et de politique culturelle. La Municipalité a estimé que plusieurs objectifs avaient été atteints ou consolidés durant la législature. Elle a notamment évoqué le développement d'événements intergénérationnels et associatifs, le soutien aux manifestations locales ainsi que le maintien de l'offre culturelle existante. Concernant le parascolaire, elle a mis en avant l'ouverture de plusieurs nouvelles structures d'accueil et l'augmentation importante des capacités de prise en charge à midi. La Municipalité a exprimé sa volonté de décentralisation culturelle hors du Bourg par le biais de développement d'animations sur des sites tels que Bochat « Les Toiles de Bochat », Voisinand, futur cabanon, etc. D'autre part, la Municipalité aimerait améliorer la communication autour des différentes manifestations, favoriser les associations de cohésion et mieux informer les artistes afin d'affirmer une identité culturelle propre (territoire, traditions vivantes).

Une part importante des échanges a enfin concerné l'évolution démographique et ses conséquences sur les infrastructures scolaires de la ville. Plusieurs commissaires ont exprimé des interrogations quant au caractère anticipable des besoins récents en nouvelles classes et infrastructures. La Municipalité a indiqué que la nécessité d'augmenter les capacités scolaires était identifiée depuis de nombreuses années, notamment à travers le projet du collège de la Combe, mais que différents retards et blocages avaient contribué à placer la commune dans une situation de forte tension ces dernières années. La Municipalité a expliqué qu'une étude approfondie menée par le bureau MicroGIS avait permis d'obtenir des projections plus fines que les simples données démographiques cantonales dont la pertinence sur les projections lutriennes s'est révélée toute relative, en intégrant notamment les dynamiques de quartiers, les typologies familiales et les mouvements entre enseignement privé et public. La Municipalité a relevé qu'elle avait dû gérer une hausse importante des besoins scolaires et parascolaires, en particulier après la période COVID, tout en composant avec des infrastructures déjà fortement sollicitées. Plusieurs intervenants ont mentionné le recours à des solutions provisoires et des adaptations successives afin d'éviter une saturation complète des capacités d'accueil.

Les échanges ont toutefois laissé apparaître une certaine confiance de la Municipalité quant à l'évolution future de la situation. En effet, en s'appuyant sur les projections présentées par MicroGIS, la Municipalité a affirmé à la commission que la croissance démographique devrait progressivement se stabiliser à moyen terme, tandis que la mise en service du collège de la Combe devrait permettre une réorganisation plus efficiente des périmètres scolaires et du parascolaire. La Municipalité a également relevé que les outils de projection et de planification semblaient aujourd'hui plus précis qu'auparavant, notamment concernant les besoins en restauration scolaire et en accueil parascolaire.

VISITE

Contrairement aux années précédentes, la Commission de Gestion n'a effectué qu'une visite du patrimoine communal. Cette visite a eu lieu le samedi 30 mai 2026 ; la commission de gestion a souhaité à cette occasion visiter le « parcours de l'eau ».

Afin de comprendre le cycle de cette précieuse ressource, la commission s'est donné rendez-vous à l'Usine d'ultrafiltration de Lutry, station de pompage de la ville de Lausanne.

La commission tient particulièrement à remercier Monsieur le Syndic Charles Monod, Messieurs les Municipaux Alain Amy et Pierre-Alexandre Schlaeppli, Monsieur le Secrétaire Municipal Patrick Csikos, Messieurs Yves Leumann et William Warpelin des Services industriels de Lutry, Madame et Messieurs les chefs de services Caroline Valeiras (ATB), Loïc Lair (TRD), Yvan Leiser (FIN), Monsieur David Giannuzzi, responsable de l'exploitation de la STEP, Madame Fabienne Maldinez, guide au service des eaux de Lausanne ainsi que Madame Patricia Ceppi et Monsieur Eric Ceppi pour leurs explications, l'organisation de la journée et leur présence.

Le programme de la journée s'est déroulé comme suit :

- Visite de l'Usine d'ultrafiltration de Lutry,
- Visite de la STEP
- Visite du réservoir de la Canélaz
- Visite de la fontaine du village à Savuit
- Repas au Caveau du Château

USINE D'ULTRAFILTRATION DE LA VILLE DE LAUSANNE



Figure 1 – Usine d'ultrafiltration de Lutry

Cette usine est, en termes d'importance, la deuxième du service de l'eau de la ville de Lausanne avec une capacité maximale de 48'000 L/min. Outre le site de Lutry, la ville de Lausanne possède trois autres usines de traitement des eaux :

- Usine de St-Sulpice, 60'000 L/min
- Usine de Bret, 15'000 L/min
- Usine de Sonzier, 4'500 L/min

Les sources d'approvisionnement en eau sont au nombre de six :

- Source du Nord Lausannois, sur la commune de Montanaire
- Source du Pied du Jura, La Chaux (commune de Cossonay)
- Lac de Bret, Puidoux
- Source du Pont-de-Pierre, Montreux
- Source du Pays-d'Enhaut, Château-d'Oex
- Lac Léman, Lutry et St-Sulpice



Figure 2 – Arrivée de l'eau depuis le lac

70m grâce à une crépine de 10m de hauteur. La chaîne de traitement de l'usine de Lutry comprend une injection de charbon actif en poudre, un microtamisage, une filtration membranaire et une désinfection finale. Le débit de filtration actuel est de 48'000 litres par minute (soit 0,8 m³/seconde) auquel il faut soustraire les pertes en eau liées à l'exploitation (rétrolavage) pour obtenir le débit de production. Les structures de génie civil, en l'état actuel de la technique sont dimensionnées pour pouvoir permettre à terme un débit de filtration de 78'000 litres/minutes (1,3 m³/seconde) de même que les équipements hydrauliques fixes.

Sans utilisation de charbon actif en poudre, les eaux sales provenant des rétrolavages des blocs et des préfiltres sont rejetées au lac après un temps de déconcentration du chlore dans les deux cuves d'eau sales d'un volume de 400 m³ chacune. Avec l'utilisation de charbon actif en poudre, une chaîne de traitement physicochimique permet de traiter les eaux de lavage et une pompe transfère les boues à la STEP de Lutry.

L'ensemble de l'usine est géré de manière automatique et le traitement de l'eau prend environ 2 heures entre sa captation dans le lac et la sortie de l'eau potable de l'usine.



Figure 4 – Processus de filtration 2 (fine)

Il s'agit de la première usine construite sur le Lac Léman en 1932 pour alimenter la ville de Lausanne en croissance constante ; elle a été remplacée en 2000 par la nouvelle usine d'ultrafiltration. L'usine est souterraine et recouverte de vignes, en raison des contraintes liées à l'environnement mais aussi pour préserver le site historique de la tour de Bertholod.

L'usine d'ultrafiltration de Lutry se situe à 460 m du bord du rivage du Lac ; la captation de l'eau se fait à une profondeur d'environ



Figure 3 – Processus de filtration 1



Figure 5 – Pompes d'envoi dans le réseau

RÉSERVOIR DE LA CANÉLAZ

Suite à la visite de l'usine d'ultrafiltration, nous nous sommes rendus au réservoir de la Canélaz sur les hauts de la commune. C'est ici que l'eau potable est stockée dans deux cuves de 3'000 m³ chacune. Véritable carrefour de l'eau potable, le réservoir de la Canélaz est un lieu essentiel de la distribution de l'eau potable à toute la région. Il permet aussi bien d'envoyer l'eau directement dans le réseau d'eau potable que de la stocker en vue de sa distribution ultérieure. À noter que, en moyenne, entre la captation de l'eau et sa distribution aux consommateurs, il ne se passe qu'entre 6 heures et 1 jour au maximum.



Figure 6 – Arrivée de l'eau (et retour) depuis les sources et l'Usine d'ultrafiltration de Lutry



Figure 7 – « Aiguillage » de l'eau soit vers le réseau soit dans les réservoirs



Figure 8 – Pompes

FONTAINE DU VILLAGE À SAVUIT

À l'issue de la visite du réservoir de la Canélaz, nous nous sommes rendus à Savuit afin de visiter la fontaine du village.



Figure 9 – Visite de la fontaine du village de Savuit

STEP DE LUTRY

Dernier rouage essentiel du parcours de l'eau, la station d'épuration de Lutry a été construite en 1974.

Elle compte plus de 10'000 habitants raccordés et traite annuellement 1'100'000 m³.

Le traitement des eaux usées s'axe principalement selon le schéma suivant :

- Dégrillage des déchets solides par un procédé mécanique à l'arrivée de l'eau à la STEP
- Décanteur primaire et récolte des boues
- Bassin biologique
- Décanteur final

À l'issue de ces étapes, l'eau épurée à 90% est rejetée dans le lac ; des contrôles qualité sont régulièrement effectués.

À noter également que la STEP produit de l'électricité grâce à la fermentation des boues contenues dans les eaux usées, lui permettant d'avoir un certain degré d'autosuffisance. La production annuelle est d'environ 150'000 kWh.



Figure 10 – Dégrillage



Figure 11 – Décanteur primaire



Figure 13 – Contrôle qualité



Figure 12 – Bassin biologique



Figure 14 – Production électrique



CONCLUSION

Au Conseil communal de Lutry

Madame la Présidente du Conseil Communal,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission de gestion note avec satisfaction que les décisions du Conseil communal ont été respectées durant l'exercice 2025. Elle remercie l'ensemble de la Municipalité et des collaborateurs de l'administration communale de leurs réponses et de leur excellente collaboration avec la commission.

En conclusion, la Commission de Gestion chargée d'étudier l'exercice 2025 déclare s'être acquittée de sa tâche et vous recommande, au vu du rapport établi conjointement par ses membres :

1. d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2025 et de lui en donner décharge;
2. de relever la Commission de gestion de son mandat.

Lutry, le 3 juin 2026

Au nom de la Commission de Gestion,
Le Président

Xavier Tarin



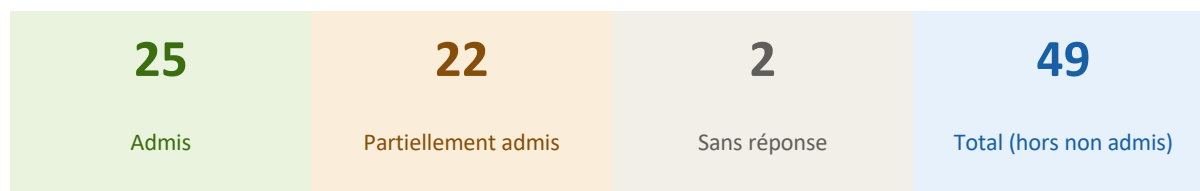
ANNEXE : RAPPORT SUR LES VŒUX DES COMMISSIONS EXERCICES 2019 À 2024

Vœux admis, partiellement admis et sans réponse — Exercices 2019 à 2024

COGEST (Commission de gestion) et COFIN (Commission des finances)

Ce rapport recense l'ensemble des vœux **admis ou partiellement admis** par la Municipalité, ainsi que les vœux **sans réponse formelle**, émis par la Commission de gestion (COGEST) et la Commission des finances (COFIN) de la Commune de Lutry pour les exercices 2019 à 2024.

Les vœux non admis ne figurent pas dans ce rapport.



1. VŒUX ADMIS

25 VŒUX ADMIS PAR LA MUNICIPALITÉ

Exercice	Vœu — Contexte et réponse de la Municipalité	Statut
2019 COGEST N° 2	Information sur la consommation d'énergie Contexte : Les factures des Services industriels (électricité, eau, gaz) sont très détaillées mais difficiles à lire. La COGEST demande des graphiques et indicateurs de performance (benchmarks, évolution dans le temps) pour aider les consommateurs à mieux suivre leur consommation. Réponse mun. : Admis. L'introduction des compteurs intelligents (smart metering) est en cours d'analyse. En attendant, le système SAP est partagé avec Lausanne et toute modification est complexe. Une corrélation surface/habitant/consommation est envisagée dans le respect de la protection des données. Des solutions d'adaptation du système de facturation sont à l'étude.	Admis
2019 COGEST N° 3	Stratégie énergétique communale 2050 Contexte : La COGEST souhaite que la Municipalité formalise et publie une feuille de route 'Stratégie énergétique 2050' avec des objectifs clairs et chiffrés, intégrée au programme de législation.	Admis



Exercice	Vœu — Contexte et réponse de la Municipalité	Statut
	<p>Réponse mun. : Admis. Le label Cité de l'Énergie obtenu oriente déjà les services. Ces mesures seront rendues plus visibles dans le futur programme de législation établi par la nouvelle municipalité après les élections de 2021.</p>	
2019 COGEST N° 4	<p>Cyberadministration et nouvelles technologies</p> <p>Contexte : Lutry est pionnière sur le guichet cartographique. La COGEST propose de poursuivre l'utilisation des nouvelles technologies : formulaires en ligne, paiement du stationnement, communication aux parents d'élèves, alertes météorologiques.</p> <p>Réponse mun. : Admis. Le développement de la cyberadministration est inéluctable. Son déploiement dépend d'un identifiant unique fédéral/cantonal. Chaque nouvelle prestation sera évaluée pour répondre aux attentes des habitants et s'intégrer aux applications communales.</p>	Admis
2019 COGEST N° 6	<p>Coordination trafic Burquenet-Sud / nouveau collège</p> <p>Contexte : Ces deux projets d'envergure proches du bourg vont générer du trafic supplémentaire. La COGEST demande un plan de circulation coordonné englobant le bourg, la route de Lavaux et le quartier de Taillepie.</p> <p>Réponse mun. : Admis. Des études de trafic ont été menées. Elles montrent que les charges induites par Burquenet-Sud sont absorbables; une zone 30 a été aménagée. Pour le nouveau collège, des réflexions complémentaires sur la sécurité des enfants sont menées en parallèle au projet.</p>	Admis
2019 COGEST N° 7	<p>Arbres — renforcement de la couverture végétale</p> <p>Contexte : Face au réchauffement climatique, la COGEST demande d'étudier le renforcement de la végétalisation du territoire, notamment dans les zones denses, et d'accroître les plantations d'espèces indigènes.</p> <p>Réponse mun. : Admis. La commune remplace systématiquement les arbres chétifs par des espèces offrant plus d'ombre. Une pergola est étudiée pour le quai Vaudaire, des îlots de chaleur seront éliminés route des Monts-de-Lavaux. Une étude sur les espaces verts est menée pour améliorer la qualité de l'air.</p>	Admis
2020 COGEST N° 1	<p>Horaires de dépôt des sacs poubelles</p> <p>Contexte : Des sacs poubelles sont déposés avant 7h, 'visités' par des renards et corneilles au détriment des passants. La COGEST demande des interventions ciblées et une meilleure visibilité du programme no-littering.ch.</p> <p>Réponse mun. : Admis. Des actions répressives ont été organisées en mai-juin 2021. Le littering reste difficile à éradiquer sans moyens disproportionnés. La Municipalité mise sur la civilité des habitants et restera attentive à la situation.</p>	Admis



Exercice	Vœu — Contexte et réponse de la Municipalité	Statut
2020 COGEST N° 3	Différenciation des places deux-roues (motos/vélos) Contexte : Les arceaux à vélos sont partagés avec les motos. La COGEST demande de séparer les emplacements par type de deux-roues, à l'instar d'autres communes. Réponse mun. : <i>Admis. La différenciation est appliquée là où l'espace public le permet. Les contraintes d'espace et la demande saisonnière en stationnements vélos sont des paramètres déterminants pour l'aménagement.</i>	Admis
2020 COGEST N° 4	Signalétique — suppression des panneaux redondants Contexte : Face au foisonnement des panneaux, la COGEST demande la suppression des panneaux redondants, en particulier les interdictions de stationner dans les zones 30. Réponse mun. : <i>Admis. Un inventaire annuel est établi par le Service de signalisation de la Police Lavaux. La signalisation en zone 30 a été validée par la DGMR et le surplus retiré en 2020.</i>	Admis
2020 COGEST N° 9	Petite enfance — priorité aux places en crèche Contexte : La COGEST demande que l'augmentation des places en crèche soit une priorité de la prochaine législature. Réponse mun. : <i>Admis. Bien qu'il n'existe aucune obligation légale, la Municipalité y est sensible et examinera ce point lors de l'établissement du programme de législature 2021-2026.</i>	Admis
2020 COFIN N° —	Tableau récapitulatif des aides aux associations Contexte : La COFIN souhaite un tableau consolidé de toutes les aides, subsides et subventions accordés aux associations et sociétés locales, afin d'avoir une vue globale. Réponse mun. : <i>Admis. Le tableau récapitulatif a été intégré aux pages 199-200 du préavis municipal. La COFIN remercie le boursier communal pour cet ajout.</i>	Admis
2021 COGEST N° 4	Mise en lumière et conservation des œuvres d'art Contexte : Lors de la visite du Château, la COGEST constate que de nombreuses œuvres sont entreposées dans les combles. Elle demande qu'elles soient exposées dans les salles du Château et bâtiments communaux, avec un tournus, et conservées de façon optimale. Réponse mun. : <i>Admis. Des écrans numériques format 'tableau' ont été acquis; des photographies des œuvres sont en cours pour y être intégrées et installées dans le Château. Le futur local archives prévoira un espace de conservation sécurisée.</i>	Admis



Exercice	Vœu — Contexte et réponse de la Municipalité	Statut
2022 COGEST N° 5	Îlots de fraîcheur et biodiversité Contexte : La COGEST souhaite que la commune encourage la plantation d'arbres dans chaque projet et végétalise les espaces bétonnés afin de créer des îlots de fraîcheur et maintenir les efforts en faveur de la biodiversité. Réponse mun. : <i>Admis. Un budget de CHF 100'000.- est prévu pour végétaliser des surfaces asphaltées. L'ancienne zone de rebroussement des TL à la route des Monts-de-Lavaux en est un exemple. La renaturation de la Lutrive et les pratiques des jardiniers communaux contribuent également.</i>	Admis
2022 COGEST N° 7	Archives communales et patrimoine historique Contexte : Lutry détient de nombreux documents et objets historiques. La COGEST demande un local approprié pour les protéger durablement. Réponse mun. : <i>Admis. Un projet de nouveau local archives est en cours. Un préavis a été soumis au Conseil communal en décembre 2023 (Préavis 1318/2023) et les plans d'exécution sont en cours, pour un début de chantier fin 2024.</i>	Admis
2022 COGEST N° 10	Accueil de jour parascolaire Contexte : La COGEST demande des mesures incitatives pour augmenter les places d'accueil parascolaire, notamment via le réseau de mamans de jour et les infrastructures d'accueil. Réponse mun. : <i>Admis. En collaboration avec la FSEJ, la commune a ouvert un APEMS de 36 places à Corsy en août 2023 et étudie l'ouverture d'une UAPE à La Balance (Savuit) fin 2024. L'accueil familial de jour sera également promu.</i>	Admis
2022 COGEST N° 12	Jeunesse et écoles — Vaudoise Aréna Contexte : Les élèves de Lutry peuvent profiter de la Vaudoise Aréna. La COGEST souhaite que la direction des écoles organise des demi-journées de sport à cet équipement quelques fois par an. Réponse mun. : <i>Admis. La Municipalité informe chaque année la Direction de l'EPS des facilités accordées aux communes actionnaires de CSM SA. Plusieurs classes se sont rendues à la piscine et à la patinoire en 2022-2023.</i>	Admis
2022 COGEST N° 13	Politique culturelle Contexte : Suite au retrait du mandat d'études externe sur la politique culturelle, la COGEST demande que la Municipalité en définisse une d'ici fin 2024. Réponse mun. : <i>Admis. Les premières étapes du mandat d'étude seront réalisées en interne, les propositions d'attribution externe n'ayant pas abouti.</i>	Admis



Exercice	Vœu — Contexte et réponse de la Municipalité	Statut
2023 COGEST N° 1	Encourager la biodiversité et lutter contre les îlots de chaleur Contexte : La COGEST salue le programme de formation des jardiniers aux méthodes bio et les espaces d'expérimentation. Elle demande d'étendre ces démarches aux privés par des actions de communication et de les intégrer dans le futur règlement des constructions. Réponse mun. : <i>Admis. Des actions de communication et de formation pour les privés seront organisées dans le cadre du SDEL. Des 'portes ouvertes' aux jardins communaux sont prévues dès l'été 2025. Le règlement du PACom I a déjà introduit un indice de surface verte en zone à bâtir.</i>	Admis
2023 COGEST N° 2	Mettre en œuvre le Plan Énergie et Climat Communal (PECC) Contexte : La Municipalité a mandaté une étude énergie avec projection des besoins à l'horizon 2035 et un nouveau poste de délégué à l'énergie. La COGEST demande une liste de priorités avec un agenda concret à court et moyen terme. Réponse mun. : <i>Admis. La fixation des priorités dans le cadre du PECC est en cours. La déléguée à l'énergie engagée dès mai 2025 permettra d'avancer. Un réseau de chauffage à distance (CAD) alimenté par l'eau du lac est à l'étude pour desservir les grands immeubles de l'ouest communal dès 2027/2028.</i>	Admis
2023 COGEST N° 3	Pérenniser les mesures d'économie d'énergie Contexte : La COGEST salue les mesures de 2022 (réduction éclairage public, baisse des températures de chauffage) et demande leur pérennisation. Réponse mun. : <i>Admis. Les mesures d'éclairage sont maintenues (extinction entre 01h-05h après adaptation). Des luminaires connectés sont testés dans le bourg. La réduction des températures dans les bâtiments scolaires et administratifs est maintenue sous réserve d'un confort minimal.</i>	Admis
2023 COGEST N° 5	Démarche participative — futur collège de La Combe Contexte : La COGEST demande une approche participative pour le projet du futur collège (citoyens, riverains, futurs utilisateurs), à l'image de la démarche réussie pour la Lutrive. Réponse mun. : <i>Admis. Le Préavis 1324/2024 prévoit une démarche participative. Le programme est fixé, mais d'autres aspects (usage des locaux hors scolaire, aménagements extérieurs, écopoint, jardins potagers) peuvent être discutés.</i>	Admis
2023 COGEST N° 6	Locaux pour structures d'accueil (UAPE) Contexte : La COGEST demande que la Municipalité examine systématiquement l'intégration d'UAPE dans les nouvelles acquisitions ou constructions communales.	Admis



Exercice	Vœu — Contexte et réponse de la Municipalité	Statut
	Réponse mun. : <i>Admis. La Balance a été aménagée pour une UAPE de 20 places à la rentrée 2024. Des locaux libérés en Grand-Rue permettront 24 places supplémentaires. La FSEJ couvrira 95% des besoins parascolaires dès 2024, et les efforts se concentreront désormais sur l'accueil préscolaire.</i>	
2023 COGEST N° 8	Interfaçage transports publics / mobilité locale Contexte : Lutry dispose de 3 gares CFF. La COGEST demande de défendre leur statut et d'augmenter considérablement les stationnements vélos. Réponse mun. : <i>Admis. Des stationnements deux-roues ont été aménagés à La Conversion (2023) et à Lutry (2024/2025 en cours). De nouveaux arrêts TL proches des quais ont été créés. Le renforcement de la ligne 68 TL prévu en été 2025 améliorera l'accessibilité des gares.</i>	Admis
2023 COGEST N° 10	Intelligence artificielle dans l'administration Contexte : L'IA n'est pas mentionnée dans le rapport de gestion 2023. La COGEST invite la Municipalité à étudier les besoins et opportunités IA dans les services communaux. Réponse mun. : <i>Admis. Des outils IA sont déjà utilisés (cybersécurité, aide à la rédaction). Les prochaines migrations logicielles (GED, RH, chatbot) intégreront des critères IA. La Municipalité maintiendra un esprit critique sur la protection des données.</i>	Admis
2024 COGEST N° 2	Suivi des heures de formation Contexte : La Municipalité ayant déclaré la formation continue comme pilier RH, la COGEST demande un relevé annuel des heures de formation par employé et par service. Réponse mun. : <i>Admis. Un suivi des cours existe déjà dans le rapport de gestion. Un relevé quantitatif des heures par service sera réalisé dès 2026.</i>	Admis
2024 COGEST N° 6	Cahier des charges du service informatique Contexte : La COGEST constate l'absence de cahier des charges pour les collaborateurs du service informatique, engagés il y a plus de 13 ans. Réponse mun. : <i>Admis. La pratique d'établir un cahier des charges lors de chaque engagement est en vigueur depuis quelques années. Les cahiers des charges des informaticiens actuels seront établis a posteriori dans le courant de l'année.</i>	Admis



2. VŒUX PARTIELLEMENT ADMIS

22 VŒUX PARTIELLEMENT ADMIS

Exercice	Vœu — Contexte et réponse de la Municipalité	Statut
2019 COGEST N° 1	Circulation Bourg–Savuit Contexte : La COGEST souhaite pérenniser les sens uniques sur les routes du Crochet et de Savuit et étudier leur éventuelle inversion. Elle demande aussi des passages piétons au sentier viticole entre le bas du Crochet et le haut de la route de Savuit. Réponse mun. : <i>Partiellement admis. Les sens de circulation seront pérennisés après les travaux du tunnel Bertholod. Les passages piétons sont impossibles (moins de 100 traversées/heure requises). Des aménagements provisoires puis définitifs sont prévus à Savuit pour pacifier la zone.</i>	Part. admis
2020 COGEST N° 2	Assainissement du tunnel du Simplon Contexte : Le tunnel du Simplon est pollué par des sacs poubelles, du matériel de restaurants et des odeurs. La COGEST demande un nettoyage plus fréquent ou une rénovation du revêtement. Réponse mun. : <i>Partiellement admis. Les dépôts illicites sont enlevés sous 24h. L'APOL a mené des surveillances spécifiques et la situation s'est améliorée. Le revêtement actuel est adapté au caractère historique du passage et ne sera pas changé.</i>	Part. admis
2020 COGEST N° 8	Manifestations — cahier des charges Contexte : La COGEST demande que les prestations communales pour les manifestations soient liées à des exigences précises (sécurité, gestion des déchets). Réponse mun. : <i>Partiellement admis. Toutes les manifestations sur voie publique passent par la Police Lavaux (sécurité, sanitaire). Pour les déchets, les organisateurs avec permis de vente seront invités à respecter des consignes et mis en relation avec des fournisseurs de vaisselle réutilisable.</i>	Part. admis
2021 COGEST N° 6	Relevé et analyse des sols des jardins communaux Contexte : Les employés communaux ont cessé d'utiliser des produits chimiques, mais les pratiques des locataires des jardins familiaux sont inconnues. La COGEST demande des analyses de sol et la communication des résultats. Réponse mun. : <i>Partiellement admis. Des sondages par carottages ont été réalisés dans les jardins familiaux en mai 2023. Les résultats, attendus pour l'été 2023, seront communiqués aux personnes concernées et au Conseil communal. Des analyses en dehors des lieux de culture ne présentent pas d'intérêt sanitaire prépondérant.</i>	Part. admis



Exercice	Vœu — Contexte et réponse de la Municipalité	Statut
2021 COGEST N° 7	Mesures d'encouragement à la mobilité douce pour les employés Contexte : La COGEST demande des mesures incitatives pour les employés communaux : abonnements TP, places de stationnement vélos ou VAE. Réponse mun. : <i>Partiellement admis. Un sondage a montré qu'un grand nombre d'employés vit à proximité et vient à pied. Ceux qui viennent en voiture paient leur stationnement. La Commune offre des Reka avec rabais. En 2022, 12 nouvelles places vélos ont été aménagées au Château des Rôdeurs, ouvertes à tous les cyclistes.</i>	Part. admis
2022 COGEST N° 1	Comparatifs chiffrés dans le rapport de gestion Contexte : La COGEST souhaite des graphiques synthétiques sur 5-10 ans dans le rapport de gestion, notamment pour les données énergétiques, avec explications des écarts. Réponse mun. : <i>Partiellement admis. Le rapport de plus de 200 pages n'a pas vocation à devenir un annuaire statistique. Des données sur 10 ans existent déjà pour l'eau et l'électricité. La Municipalité intégrera ponctuellement des données comparatives lorsqu'elle l'estimera pertinent.</i>	Part. admis
2022 COGEST N° 2	Investissements privés en production photovoltaïque Contexte : La COGEST souhaite des mesures incitatives supplémentaires (facilitation des démarches, subventions, communication) pour encourager l'installation de panneaux solaires. Réponse mun. : <i>Partiellement admis. Les nouvelles installations sont en forte croissance (+12%), 350+ raccordements sur le réseau SILy. Les démarches en zone à bâtir sont déjà simplifiées (simple annonce). La Commune soutient via un tarif de rachat attractif (18.5 ct/kWh). Une subvention communale supplémentaire n'est pas prévue.</i>	Part. admis
2022 COGEST N° 3	Information citoyens sur l'énergie Contexte : Dans le contexte de crise énergétique, la COGEST demande davantage de communication, notamment via l'Echomunal, et l'intégration des chiffres du marquage électricité dans le rapport de gestion. Réponse mun. : <i>Partiellement admis. La communication via le site Internet, l'Echomunal Express et Magazine est jugée suffisante. Un document plus clair sur le marquage de l'énergie est en finalisation. Les données ElCom arrivent en mai N+1, il n'est donc pas possible de les intégrer dans le rapport de l'exercice sous revue.</i>	Part. admis
2022	Centre culturel à la Ferme des Écherins	Part. admis



Exercice	Vœu — Contexte et réponse de la Municipalité	Statut
COGEST N° 4	<p>Contexte : La COGEST souhaite que la Commune évalue les possibilités de créer des activités culturelles et de jeunesse à la Ferme des Écherins, colloquée en zone de loisirs.</p> <p>Réponse mun. : <i>Partiellement admis. Le bâtiment est dans un état ne permettant pas l'accueil du public. Des avant-projets de réhabilitation ont estimé les travaux à environ 2 millions CHF. La Municipalité étudie l'opportunité de réhabiliter ce site.</i></p>	
2022 COGEST N° 6	<p>Mobilité douce — développer les infrastructures</p> <p>Contexte : La COGEST invite la Municipalité à développer les infrastructures cyclables et piétonnes sur les axes hors RC770 malgré la suspension du masterplan des mobilités.</p> <p>Réponse mun. : <i>Partiellement admis. La mobilité douce est intégrée à chaque réfection de voirie. Les axes RC780 et RC770 ne permettent pas d'infrastructures cyclables sans réorganisation complète. Ces réaménagements sont planifiés et des études sont en cours. Des aménagements cyclables sont déjà prévus sur la route de Lavaux et le Bras de Fer.</i></p>	Part. admis
2022 COGEST N° 8	<p>Transit dans le bourg de Lutry</p> <p>Contexte : Des véhicules empruntent l'avenue du Grand-Pont et la rue des Terreaux pour éviter la RC. La COGEST demande des mesures pour faire respecter l'interdiction de pur transit.</p> <p>Réponse mun. : <i>Partiellement admis. Des solutions ont été étudiées mais toutes engendrent des problèmes d'accessibilité. Des contrôles répressifs sont inefficaces (prétexte de livraison invocable). Des variantes seront étudiées dans le cadre du réaménagement des RC 768, 777 et 780, coordonnées avec le nouveau collège.</i></p>	Part. admis
2022 COGEST N° 9	<p>Stratégie d'approvisionnement électrique</p> <p>Contexte : La COGEST demande une stratégie électrique sur 5-10 ans, avec augmentation de la production domestique et réduction de la dépendance aux fournisseurs extérieurs.</p> <p>Réponse mun. : <i>Partiellement admis. La volatilité de 2022 a rendu impossible l'achat à terme habituel. Des négociations ont abouti à un contrat signé en août 2023 avec les SiL de Lausanne pour 5 ans minimum, permettant des achats groupés à des prix plus stables.</i></p>	Part. admis
2022 COGEST N° 11	<p>Visites des forêts communales</p> <p>Contexte : La COGEST demande d'ouvrir la visite des forêts aux conseillers communaux et aux citoyens adultes sur inscription.</p> <p>Réponse mun. : <i>Partiellement admis. Les forestiers manquent de ressources pour des visites régulières. Des journées forêt sont organisées avec les écoles. La</i></p>	Part. admis



Exercice	Vœu — Contexte et réponse de la Municipalité	Statut
	<i>Municipalité prendra en compte ce vœu pour le programme de la 'Quinquennale de Lutry'. Une visite du Dépôt des Bûcherons a été organisée dans ce cadre.</i>	
2023 COGEST N° 4	Encourager le photovoltaïque chez les privés (Groupe-IT) Contexte : Plusieurs communes voisines ont adhéré au projet 'Groupe-IT' (HES-SO Valais / OFEN) pour promouvoir le photovoltaïque chez les privés. La COGEST invite Lutry à en étudier l'adhésion. Réponse mun. : <i>Partiellement admis. La croissance est très encourageante (400 installations, 10% de l'énergie consommée). Une campagne 'Solanne' avait été menée en 2020 avec un résultat modeste (5 manifestations d'intérêt sur 50 propriétaires ciblés). La Commune maintient un tarif de rachat attractif (16.6 ct/kWh en 2025) malgré la baisse générale des tarifs.</i>	Part. admis
2023 COGEST N° 7	Plan des mobilités Contexte : Le masterplan des mobilités est suspendu en attente du réaménagement de la RC780. La COGEST demande de démarrer sans délai une étude sur la mobilité douce sur le réseau secondaire. Réponse mun. : <i>Partiellement admis. Le masterplan nécessite d'abord la finalisation du PALM 2025, de l'image directrice des mobilités actives (SDEL) et de l'avant-projet RC780. La réalisation de l'image directrice des mobilités de la commune est désormais en cours (annoncé au CC de mars 2025).</i>	Part. admis
2024 COGEST N° 1	Stratégie de communication Contexte : La COGEST demande que la Municipalité étoffe sa stratégie de communication et s'assure que les médias déployés (Echomunal, réseaux sociaux, site, etc.) sont justifiés et répondent aux besoins des citoyens. Réponse mun. : <i>Partiellement admis. La communication communale (0.7 ETP hors subvention au Courrier) est modeste pour une ville de cette taille. La stratégie couvre des canaux différenciés par public cible. À l'avenir, l'accent sera mis sur la communication interne, touristique, l'image employeur et la communication de crise.</i>	Part. admis
2024 COGEST N° 3	Critères d'octroi des autorisations de manifestation Contexte : Plusieurs demandes d'autorisation ayant été refusées, la COGEST demande que les critères d'octroi des permis de débit de boissons soient rendus publics. Réponse mun. : <i>Partiellement admis. En 2024, aucun refus formel n'a été prononcé sur 347 manifestations (préférence pour la négociation et les refus partiels).</i>	Part. admis



Exercice	Vœu — Contexte et réponse de la Municipalité	Statut
	<i>Le critère principal est l'intérêt général. Les décisions mentionnent désormais les voies de recours. Une directive sur la diffusion sonore a été adoptée en 2024.</i>	
2024 COGEST N° 4	<p>Statut du personnel de cantine</p> <p>Contexte : Le personnel de cantine n'est pas affilié au règlement du personnel communal. La COGEST invite à étudier l'annualisation des contrats auxiliaires.</p> <p>Réponse mun. : <i>Partiellement admis. La Municipalité évalue l'opportunité d'annualiser les salaires du personnel parascolaire communal (y compris les cantines) en lieu et place des décomptes d'heures mensuels. Si l'option est retenue, les changements pourraient être effectifs dès le 1er janvier 2026.</i></p>	Part. admis
2024 COGEST N° 7	<p>Gestion des déchets et modalités de taxation</p> <p>Contexte : La COGEST invite la Municipalité à repenser les méthodes de paiement de la taxe déchets et à étudier les nouvelles filières de recyclage (plastiques, briques, etc.).</p> <p>Réponse mun. : <i>Partiellement admis. La taxe annuelle (CHF 80.-/habitant, CHF 150.-/entreprise) est entièrement subventionnée depuis 2024. La Municipalité étudie une réduction ou suppression de ces subventions. Une étude à large échelle sur la gestion de l'ensemble des déchets et la déchetterie est envisagée.</i></p>	Part. admis
2024 COGEST N° 8	<p>Gestion des conflits d'intérêts</p> <p>Contexte : La COGEST invite la Municipalité à établir un cadre formel et une procédure pour gérer les conflits d'intérêts lors de l'attribution de mandats.</p> <p>Réponse mun. : <i>Partiellement admis. La Municipalité applique strictement l'art. 65a al. 1 LC (récusation). Les conflits d'intérêts sont mentionnés dans les notes de dossier. Pour des outils complémentaires (registre des intérêts), la Municipalité attend l'avant-projet de nouvelle LC et son art. 13.</i></p>	Part. admis
2024 COGEST N° 9	<p>Commission consultative culturelle</p> <p>Contexte : La COGEST émet le vœu que la Municipalité envisage la création d'une commission culturelle consultative.</p> <p>Réponse mun. : <i>Partiellement admis. La Municipalité préfère s'appuyer sur deux experts indépendants issus des milieux professionnels, désignés pour une législation (renouvelable une fois), pour qualifier les demandes d'aides à la création artistique et à la programmation. Les autres demandes sont traitées directement par le Municipal compétent.</i></p>	Part. admis
2024	Registre des intérêts	Part. admis



Exercice	Vœu — Contexte et réponse de la Municipalité	Statut
COGEST N° 10	<p>Contexte : La COGEST invite la Municipalité (et le Conseil communal) à créer un registre des intérêts pour les membres de la Municipalité, les chefs de service et les délégués.</p> <p>Réponse mun. : <i>Partiellement admis. Des dispositifs existent déjà (art. 65a LC). Pour des instruments complémentaires, la Municipalité attend l'avant-projet de nouvelle Loi sur les communes, dont l'art. 13 prévoit un règlement de fonctionnement pouvant inclure un registre des intérêts.</i></p>	

3. VŒUX SANS RÉPONSE FORMELLE²

2 VŒUX SANS RÉPONSE FORMELLE (COFIN)

Exercice	Vœu — Contexte et réponse de la Municipalité	Statut
2023 COFIN N° —	<p>Transparence budgets et comptes de la FSEJ</p> <p>Contexte : La COFIN constate que les comptes de la FSEJ ne figurent dans les comptes communaux qu'au niveau d'une ligne par structure. Elle demande davantage d'informations et que les dépenses de la FSEJ soient gérées avec les mêmes exigences que celles des services communaux.</p> <p>Réponse mun. : <i>Aucune réponse formelle de la Municipalité dans les documents fournis. La COFIN a formé un vœu formel à l'unanimité lors de ses travaux sur les comptes 2024, réitérant sa demande.</i></p>	Sans réponse
2024 COFIN N° —	<p>Transparence et rigueur budgétaire de la FSEJ</p> <p>Contexte : La COFIN réitère sa demande de transparence sur les budgets et comptes de la FSEJ, dont les déficits sont couverts à 100% par les finances communales mais dont le contrôle est limité. Elle relève également des dépassements budgétaires non soumis au Conseil communal.</p> <p>Réponse mun. : <i>Aucune réponse formelle de la Municipalité dans les documents fournis pour ce vœu de la COFIN. La Municipalité a simplement confirmé avoir 'fonctionné de la même manière qu'en 2023'.</i></p>	Sans réponse

² S'agissant de vœux de la Commission des finances, il n'y a pas de séance plénière permettant d'effectuer le suivi formel des vœux